

REGLEMENT DE CONSULTATION



UNITE ET RESEAU DE DISTRIBUTION DE REFROIDISSEMENT DES EQUIPEMENTS PROCESS ET CVC DE LA CABANE LASER DU FEMTO SLICING

AFFAIRE 2017-070-VB

Date et heure limites de dépôt des offres

Le Mardi 5 décembre 2017 à 16h00

Sur la plateforme de dématérialisation des achats MAXIMILIEN

SYNCHROTRON SOLEIL – Société Civile au capital de 12.000 €
439 684 903 R.C.S. EVRY – NAF 7219Z – SIRET 439 684 903 00016
Siège social : L'Orme des Merisiers – F 91190 SAINT-AUBIN

Adresse postale : Division Administration – L'Orme des Merisiers – Saint-Aubin - BP 48 - F 91192 GIF-sur-YVETTE Cedex
Tél. 01 69 35 95 09 - Web : <http://www.synchrotron-soleil.fr/>

SOMMAIRE

1 - OBJET	3
1.1 Objet de la consultation :	3
1.2 Procédure de passation	3
2 - DOCUMENTS APPLICABLES	3
3 - REMISE DES OFFRES	3
3.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	4
3.2 Transmission par voie électronique :	4
3.3 Date de transmission des offres :	4
3.4 Visite du site	4
4 - PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS	5
4.1 Formulaire de candidature marché public simplifié (MPS)	5
4.2 Un premier dossier intitulé « Dossier Technique »	5
4.3 Un second dossier intitulé « Dossier Administratif »	6
5 - CONDITIONS PARTICULIERES	6
5.1 Conditions de prix.....	6
5.2 Conditions techniques	6
5.3 Questions complémentaires.....	6
6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES	7
6.1 Conditions de prix.....	7
6.2 Critères de sélection des offres.....	7

1 - OBJET

1.1 Objet de la consultation :

La présente consultation intitulée « travaux de refroidissement des équipements process et CVC de la cabane laser du FEMTO SLICING », a pour objet de définir les conditions selon lesquelles se déroulera la procédure de passation, pour le compte du Synchrotron SOLEIL, situé à l'Orme des Merisiers, 91190 Saint Aubin ci-après dénommée

1.2 Procédure de passation

La consultation, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, est conduite selon une procédure adaptée.

Le présent marché n'est pas alloti.
Les variantes sont non autorisées

2 - DOCUMENTS APPLICABLES

Le dossier de consultation des entreprises est régi par les documents ci-après, par ordre de priorité décroissante:

- Les dispositions particulières fixées dans le présent règlement d'appel d'offres,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Générales (CCG), référencé ADM/04/0467 indice B de Février 2013,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) « Cahier des clauses techniques particulières : unité et réseau de distribution de refroidissement des équipements process et CVC de la cabane laser du Femto Slicing » référence AI-BAT-CCTP-P-0473, daté du 13/10/2017
- Les Spécifications Techniques Générales (STG) « unité et réseau de distribution de refroidissement des équipements process et CVC de la cabane laser du Femto Slicing » référence AI-BAT-ST-P-0474, datées du 13/10/2017
- La nomenclature électrique courant fort/courant faibles référence TEC-BAT-PQ-2356
- Le besoin électrique référence AI-BAT-STB-P-0475
- La codification des accessoires référence AI-BAT-STB-P-0479
- Les plans
- le Règlement Intérieur du Synchrotron SOLEIL (édition du 1er mai 2014),
- La procédure relative aux opérations de chargement/déchargement

Le soumissionnaire reconnaît être en possession de chacun des documents énumérés ci-dessus ou en avoir pris connaissance.

Le fait de soumissionner au présent appel d'offres vaut acceptation de l'ensemble des documents constitutifs du dossier.

3 - REMISE DES OFFRES

3.1 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

SOLEIL met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.maximilien.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

N° pour l'assistance éventuelle au téléchargement (ligne "hotline") : 01.76.64.74.08

3.2 Transmission par voie électronique :

La transmission des offres se fera exclusivement par voie électronique sur notre plateforme de dématérialisation : <http://www.maximilien.fr>

Le mode de transmission des éléments de l'offre est dématérialisé. **La réponse électronique est indispensable mais aucune signature électronique n'est exigée.**

Pour toute question, une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01.76.64.74.08

Pour transmettre votre réponse électronique, il suffit :

a. **de s'inscrire** sur la plate-forme des marchés publics de la Région Ile de France accessible à l'adresse <https://marches.maximilien.fr>

Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro de SIRET.

Un candidat ne peut déposer un pli pour le compte d'un autre candidat.

b. **d'accéder à la consultation et cliquer sur "Répondre à la consultation"**

c. **D'avoir accepté les conditions d'utilisation,**

d. **De cliquer sur "valider "**

3.3 Date de transmission des offres :

Votre dossier devra être déposé sur la plateforme au plus tard le : « **mardi 5 décembre 2017** », à **16 heures**, (délai de rigueur).

Attention, passé ce délai (date et heure), aucun pli ne pourra être déposé et donc pris en compte sur la plateforme.

3.4 Visite du site

La proposition du soumissionnaire ne pourra être prise en considération que si une visite du site a eu lieu avec le responsable technique en charge de l'affaire.

Les rendez-vous seront pris par courrier électronique auprès de :

- Thierry DIDIER thierry.didier@synchrotron-soleil.fr

- Ivann JEANNE ivann.jeanne@synchrotron-soleil.fr

- Yan RAHIER yan.rahier@synchrotron-soleil.fr

A l'issue de la visite, le responsable technique remettra un certificat de visite au soumissionnaire qui le joindra à son dossier d'offre.

4 - PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS

S'agissant d'un appel d'offres ouvert, l'offre devra être déposée électroniquement de la manière suivante:

4.1 Formulaire de candidature marché public simplifié (MPS)

SOLEIL met à disposition des candidats un mode de réponse simplifiée dit « marché public simplifié » (MPS) qui permet de candidater par voie électronique sur la base du formulaire pré-rempli grâce à au numéro SIRET, modifiable, qui permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise connues de l'administration à compléter si nécessaire (raison sociale, forme juridique, adresse, activité, chiffres d'affaires globaux sur les trois derniers exercices si la situation juridique le permet, tranche d'effectifs, représentants légaux) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACROSS, infogreffe,..) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récupérer l'ensemble des attestations requises (attestations sociales, fiscales, pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail) que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- D'indiquer la part du chiffre d'affaires liée à la consultation (par lot dans la partie « commentaire »)
- En cas de groupement (co-traitance), d'indiquer le mode solidaire ou conjoint en respectant les conditions fixées ci-dessous, d'identifier les membres (siret + mail) et d'envoyer automatiquement par mail la validation et le même formulaire auprès des autres membres du groupement.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. **Seul le dernier** envoi sera pris en compte. Il est indiqué au candidat lors de la validation du formulaire quels documents sont récupérés.

Les candidats ne sont ainsi plus tenus de fournir les documents et renseignements de la candidature (déclaration de candidature type DC1, déclaration de groupement type DC2, attestations sociales et fiscales, effectifs et chiffres d'affaires) que le pouvoir adjudicateur obtient par le biais du système électronique de mise à disposition d'informations « MPS ». Ils joignent à leur offre technique et commerciale les quelques informations complémentaires demandées quant à leur capacité.

4.2 Un premier dossier intitulé « Dossier Technique »

La proposition technique précisera les dispositions adoptées pour l'exécution de la prestation, exposant les choix techniques et démontrant la faisabilité des solutions proposées. Ce document comprendra toutes justifications et observations du soumissionnaire et notamment :

- la démonstration de la conformité au CCTP,
- le planning d'exécution des prestations, indiquant les différentes phases ainsi que leur durée prévisionnelle,
- la qualification et les références du responsable du marché - joindre un panel représentatif de curriculum vitae,
- l'organisation mise en place incluant la sous-traitance. Il est à préciser que si son offre est retenue, l'attributaire devra préciser, dans le mois suivant la décision d'attribution du marché :

- par sexe, le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site de SOLEIL ainsi que le nombre d'heures d'intervention sur site, conformément à la fiche d'information sur les effectifs jointe,
 - la liste des matériels mis en œuvre,
- les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et la liste des matériels mis en œuvre,
 - la liste des personnes envisagées pour l'exécution de la prestation,
 - les listes des différentes fournitures à mettre à disposition ainsi que les équipements utilisés pour la mise en œuvre de la prestation,
 - les principales mesures prévues afin d'assurer la sécurité classique ainsi que l'hygiène,
 - les différentes certifications.

4.3 Un second dossier intitulé « Dossier Administratif »

Il comportera impérativement les éléments suivants :

- le CCAP, le CCG et le CDC joint en annexe, à titre de document contractuel, dûment signé attestant de l'acceptation de ses termes par le soumissionnaire.
- les attestations d'assurance de responsabilité civile en cours de validité,
- la liste des sous-traitants envisagés, ainsi que la nature et le volume des prestations qui seraient éventuellement sous-traitées,
- une proposition financière selon le cadre de décomposition de prix joint en annexe. Le défaut de remise de la décomposition des prix pourra constituer un motif d'élimination de l'offre.

5 - CONDITIONS PARTICULIERES

5.1 Conditions de prix

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents de l'article 2 du présent règlement, et sont réputés être établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre. Ils seront décomposés selon le cadre de décomposition de prix joint en annexe.

Les prix seront établis pour couvrir toutes les dépenses supportées par le soumissionnaire dans l'exécution du contrat.

Les offres seront valables 6 mois à compter de la date de remise des plis.

5.2 Conditions techniques

Chaque soumissionnaire est tenu de remettre impérativement une offre strictement conforme au dossier de consultation (solution de base) sous peine de se voir exclu de la procédure.

SOLEIL se réserve le droit d'apporter au plus tard 7(sept) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Les spécifications techniques de SOLEIL prévaudront sur toutes les autres spécifications techniques figurant dans les offres des soumissionnaires. Ces dernières ne pourront donc pas être opposées à SOLEIL.

5.3 Questions complémentaires

Après réception et ouverture des offres, une série de questions complémentaires pourra éventuellement être envoyée au soumissionnaire. Les échanges se feront via MAXIMILIEN.

En fonction des réponses, le soumissionnaire aura la possibilité de produire une seconde offre.

6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

6.1 Conditions de prix

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents de l'article 2 du présent règlement, et seront valables 6 mois à compter de la date de remise de la dernière offre.

6.2 Critères de sélection des offres

Les critères de sélection sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| * le prix des prestations | 40% |
| * la valeur technique de l'offre | 30% |
| * les délais de réalisation | 30% |